



Cowansville

AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1873 CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX

Conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 7 mai 2020, toute procédure autre que référendaire qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le rassemblement ou le déplacement de citoyens soit suspendue, sauf si le conseil en décide autrement, auquel cas la procédure doit être remplacée par une **consultation écrite d'une durée de 15 jours**, annoncée au préalable par un avis public.

Avis est par les présentes donné, aux personnes intéressées, qu'à sa séance ordinaire tenue le 21 décembre 2020, le conseil municipal de la Ville de Cowansville a adopté par la résolution numéro 575-12-2020, le projet de règlement numéro 1873 intitulé Règlement numéro 1873 concernant les ententes relatives aux travaux municipaux.

Le règlement vise à remplacer le règlement numéro 1749 concernant les ouvertures de rues et les projets d'infrastructure de services municipaux, qui permet aux municipalités de réaliser et de financer des travaux se rapportant aux infrastructures et aux équipements municipaux ou de les faire réaliser ou financer par un promoteur.

Ce projet de règlement, conformément à la loi et à l'arrêté ministériel numéro 2020-033, fera l'objet d'une **consultation écrite**, en remplacement de la consultation publique.

En conséquence, toute personne désirant se faire entendre sur le présent projet de règlement doit, dans les 15 jours de la publication du présent avis, soit au plus tard le mardi **1^{er} février 2021**, faire parvenir ses commentaires à l'adresse suivante :

Projet de règlement numéro 1873 – Consultation écrite

Hôtel de Ville

220, place Municipale

Cowansville QC J2K 1T4

Ou par courriel, à l'adresse électronique suivante :

urbanisme@ville.cowansville.qc.ca

Le [projet de règlement](#) ainsi que tous les documents qui s'y rapportent, peuvent également être consultés sur le site [Internet](#) de la Ville ou sur demande, en contactant le Service de l'aménagement urbain et de l'environnement au 450 263-0141, considérant les mesures prises par le gouvernement provincial relativement à la pandémie de la COVID-19.

Donné à Cowansville, ce 15 janvier 2021.

(s) Julie Lamarche

La greffière,
Julie Lamarche, OMA